



Grenoble, le 9 février 2010

Chère collègue, Cher collègue,

La nouvelle organisation de la semaine et les journées à rallonge qu'elle implique, la surcharge de tâches administratives, la déferlante de « réformes » à l'école primaire et la restriction faite à notre participation aux réunions d'information syndicale nous amène, au SNUipp, à un constat préoccupant : il est de plus en plus difficile de nous rencontrer en dehors de notre classe, d'échanger sur nos pratiques, notre métier et ses transformations, nos conditions de travail... et encore plus de nous mobiliser sur les sujets de fond qui mettent à mal l'Ecole publique.

Pourtant, le SNUipp progresse constamment depuis des années, que ce soit en nombre d'adhérents ou aux élections professionnelles. C'est bien la preuve que nous sommes convaincus de la nécessité d'un syndicat puissant au service de l'ensemble des collègues. Le SNUipp, inlassablement, informe les collègues par sa presse, par des lettres électroniques régulières et par les permanences journalières téléphoniques ou mails. Mais, force est de constater que les réunions d'informations syndicales et les réunions de secteurs que nous organisons dans l'ensemble du département peinent à nous rassembler en nombre.

Le peu d'échanges et de débats devient problématique et paralysant lorsque nous essayons de recueillir des informations précises venant des écoles, de récolter des avis précieux pour impulser des actions collectives.

Et pourtant, que ce soit lors des différentes instances départementales ou académiques où nous siégeons, lors des conseils syndicaux, nationaux..., cette réflexion collective des syndiqués est **indispensable** pour proposer des actions pertinentes et efficaces.

Sinon, comment faire ? Ne nous appuyer que sur nos convictions ?

Notre action syndicale ne peut se résumer au traitement de situations personnelles. Même si elles sont importantes voire dramatiques, elles ne doivent pas nous faire perdre de vue la gestion collective des dossiers.

Le nombre en augmentation exponentielle de ces situations individuelles difficiles résulte justement de la casse de tous les cadres collectifs, garants de l'équité et de la transparence (nouvelles règles du mouvement, multiplication de postes à profil par exemple).

Par cette lettre, nous espérons obtenir ton aide, en tant que syndiqué(e), pour continuer à tisser des liens avec les collègues qui ne se sentent pas ou plus concernés par les dangers que représente la politique éducative actuelle. Ce sont ces liens qui permettent un dialogue constructif nécessaire.

Nécessaire pour :

- briser cette sensation d'isolement ressentie par certains collègues pourtant désireux de s'engager,
- endiguer une certaine lassitude que d'autres peuvent éprouver à lutter contre vents et marées, face à des bulldozers,
- dépasser un fatalisme qui peut pousser parfois des collègues à fermer les yeux, à refuser toute information risquant d'entraver leur détermination à avancer le plus sereinement possible dans leur carrière

Aussi comptons-nous sur toi pour parler aux collègues de ton école et à ceux que tu côtoies, pour être un maillon d'un renouveau militant et d'une dynamique collective que nous pensons essentielle.

La contribution de chacun, à l'échelle locale, aussi modeste puisse-t-elle paraître, est primordiale.

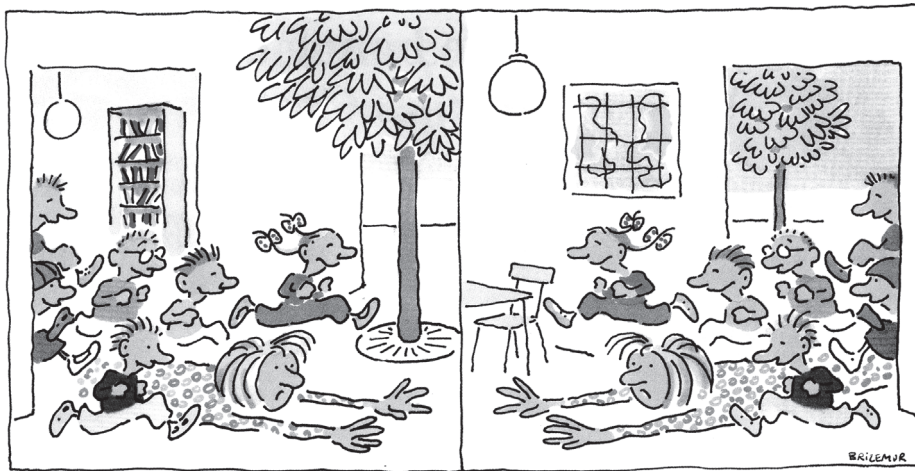
Quelques exemples de ce que tu peux faire au quotidien ou que tu peux amplifier si tu le fais déjà :

- Afficher, (c'est un droit dans chaque école) transmettre les informations que tu reçois, mettre en évidence la presse syndicale...

- Surtout parler, ouvrir les débats sur les enjeux et des répercussions de telle ou telle réforme sur l'Ecole publique et la société en général,
- Participer et inviter à participer aux réunions d'information syndicale et de secteurs, car c'est là que peuvent se construire des mobilisations et des résistances collectives.

Par avance, nous te remercions de l'attention que tu auras portée à cette lettre et des suites que tu voudras bien lui donner.

L'équipe départementale du SNUipp 38 : Isabelle Amodio, Pascal André, Philippe Blot, Pierre Roman, Yannick Excoffon, Gabrielle Beyler, Nadège Berthon, Catherine Blanc-Lanaute, Blaise Paillard



Deux rendez-vous pour nous rencontrer, échanger, construire ensemble !

Apéro, informations, échanges et discussions (+ remise de ta carte syndicale)

Mardi 2 mars à partir de 18 heures :

- Pour les secteurs du Nord Isère, à la maison de Quartier de Servenoble, à **Villefontaine**
- Pour les secteurs **Grenoble et proches**, à la Bourse du travail de Grenoble, arrêt de tram grand Place.

Mardi 9 mars à partir de 18 heures :

- Pour les secteurs de **Beaurepaire, Roussillon, Vienne**, au château de Roussillon

Nous te fournirons une convocation, si besoin est, te donnant droit à une autorisation d'absence.

Si tu n'es pas à ce jour resyndiqué(e), tu auras compris à travers ce courrier que ton engagement est essentiel... et qu'il passe par le renouvellement de ton adhésion.

N'hésites pas à nous contacter si tu as des difficultés financières faisant obstacle à ton adhésion.

Tu trouveras dans cette lettre un bulletin à nous renvoyer.

Stage syndical, les jeudi 1^{er} et vendredi 2 avril

Au programme :

Jeudi 1^{er} avril : Quelle école pour demain ?

Place de la maternelle, Evaluations et primes, Aide personnalisée, RASED et ASH, Accueil de tous les enfants, Fonctionnement et direction d'école, Formation initiale et continue...

Informations, témoignages, réactions, débats ... sur tous ces sujets qui nous préoccupent dans la vie de l'école.

Vendredi 2 avril : Quel syndicalisme ?

Comment faire vivre nos valeurs et résister au quotidien ?

Démarche individuelle / mouvement collectif : quelle vision d'un syndicat aujourd'hui et pour quelles perspectives ?

Quelles sont et comment fonctionnent les commissions académiques (CAPD, CTP...)?

Un point sur la vie des secteurs et les attentes.

Ce stage est ouvert à tous les syndiqués et donne droit à une autorisation d'absence. (Modèle de lettre à adresser à l'Inspecteur d'Académie sous couvert de l'IEN ci-joint).

Nous comptons sur ta présence !

Coupon à nous renvoyer (ou envoyer un mail à snu38@snuipp.fr)

Je participerai au stage :

le jeudi 1^{er} avril 2010 le vendredi 2 avril 2010 le jeudi 1^{er} et le vendredi 2 avril 2010

Nom Prénom

École

Je m'inscris pour les repas (10€ de participation) :

le jeudi 1^{er} avril : OUI NON

le vendredi 2 avril : OUI NON

Modèle de lettre à renvoyer à votre inspecteur un mois avant le stage, c'est-à-dire, le 01 mars 2010 au plus tard.

Nom prénom, Fonction et poste, Etablissement

A Madame l'Inspectrice d'Académie

s/c de M. Mme l'IEN de

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du 11/01/1984 (art.34 alinéa 7), portant statut général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 1^{er} et/ou le vendredi 2 avril 2010, pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail de Grenoble.

Il est organisé par la section départementale du SNUipp de l'Isère.

Recevez, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes sentiments distingués.

A....., le.....

Signature



BULLETIN D'ADHÉSION 2009-2010



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone fixe : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale:
 Code postal : Ville : adresse e-mail :
 Portable :

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ----- Commune : -----
 Poste occupé : ----- à titre définitif ; provisoire ; mi-temps
 Instit ; Prof d'école ; PEGC ; H. classe ; PE2 ; PE1 ; Retraité
Echelon :

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : je remplit l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.
Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature :

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
 Secteur Trésorier SNUPERS

Tableau des cotisations 2009-2010 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. 1/2 tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE 1/2 tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) : 95				PE 9ème et + (540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl. & +	dir SES - SEGPA	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	5 euros

IUFM : PE1 : 37 IUFM : PE2 et LC : 75 Assit. éducation : 37 autre cas : nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte clé RIB

.....

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)